**Pistes pour enseigner une langue avec un assistante**

Références :

- **circulaire n° 2006-093 du 31 mai 2006, parue au BO n° 23 du 8 juin 2006**, sur la rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Les missions de l’assistant sont essentiellement :

* le perfectionnement des compétences de communication (notamment orales) des élèves dans la langue étudiée
* l’approfondissement des réalités culturelles du/des pays où cette langue est parlée.

- **circulaire n° 2008-172 du 17 décembre 2008, parue au BO n° 1 du 1er janvier 2009**, sur l’affectation des assistants de langues vivantes étrangères

- **circulaire n° 2016-080 du 17 mai 2016, parue au BO n° 20 du 19 mai 2016**, sur le programme des assistants de langues vivantes étrangères

Statut :
- un assistant n’est pas un enseignant
- il est agent temporaire de l'état, sous contrat du 1er octobre au 30 avril
- il a une fonction d'appui (langue et culture) auprès des enseignants
- il a un service hebdomadaire de 12 heures devant les élèves
- il intervient sur une ou plusieurs écoles (maximum trois)

Organisations possibles de l’emploi du temps de l’assistante :
- fixe de 12 h devant élèves
- une partie fixe (par exemple 10,5 h devant élèves) et une partie annualisée : 1,5 h hebdomadaires pour d’autres travaux
- modulable : pour la deuxième moitié du contrat (à partir de janvier-février) garder certaines classes et en échanger d’autres
- pour l’une des classes au moins : travail avec un enseignant expérimenté, puis réinvestissement des activités dans d’autres classes auprès d’enseignants qui débutent l’ELV

Rôle du directeur :
Le directeur, avec l’aide du conseiller pédagogique de circonscription et après concertation avec ses collègues, doit établir avec l’assistant un cadre précis de ses interventions. Ne pas oublier de lui remettre les horaires précis de l’école, les salles prévues, les listes des élèves concernés et, si possible, les trombinoscopes des classes !

Organisations possibles du travail avec une classe :
- avec l’enseignant, en doublette devant la classe entière
- travail avec un petit groupe d’élèves, sous la responsabilité de l’enseignant
- aide à l’enseignant une séance sur deux

Préparation des séances :
L’enseignant doit préparer les séances avec l’assistant. Ce dernier est certes souvent très motivé et enthousiaste, mais il n’a en général aucune formation pédagogique. Il s’agit de définir l’objectif et le déroulé (les différentes phases) de la séance, ainsi que le rôle de chacun au cours de la séance.

La première semaine, voire la deuxième également, est consacrée à l’observation. L’assistant de langues peut ainsi se familiariser avec l’école/les écoles et son/leur fonctionnement. Il prend ainsi connaissance des programmes, des supports, des manuels utilisés le cas échéant.

Exemples d’activités possibles :

* langue et culture pour les élèves :

- faire pratiquer la langue à l’oral aux élèves, avec la participation active de l'enseignant : animer des activités pour une acquisition progressive des compétences linguistiques des élèves

Exemples d’activités : se présenter, jeux de rôles, interviews, activités théâtrales, jeux de société (jeu de l’oie, jeu de 7 familles…)…
- faire découvrir la culture de son pays et un mode de vie : les fêtes, la cuisine, les sports, les jeux, les personnages historiques ou de légende,...
- participer à des cours autres que langue vivante : arts visuels, sports, ... en apportant la pratique de la langue en situation
- participer à des activités exceptionnelles (après accord de l’IEN) : classe transplantée, ...

* dimension internationale :
- participer à la mise en œuvre d'un projet d'échanges
- établir une correspondance scolaire avec une école de leur pays
* ressources documentaires

- réaliser des enregistrements sonores de sa propre voix, pour les élèves et/ou pour les enseignants : comptines, chansons, dialogues, lectures d’albums, devinettes, modèles de prononciation, ...

- réaliser avec les élèves des documents tels que diaporamas, albums numériques

(avec le logiciel Didapages), vidéos, affichage, ...sur les aspects culturels propres à son pays d’origine

- animer avec les élèves une partie du blog de l’école, un mini-site temporaire, ...

* en direction des adultes : animer des ateliers de pratique linguistique pour les enseignants, par exemple :

-«mise en bouche» des comptines, chansons, dialogues, etc., qui seront ensuite apprises aux élèves

- pratique des consignes de classe

- révisions spécifiques : du lexique, un point de grammaire, ...

- conversation courante : partager un repas de midi en parlant la langue de l’assistante, commenter un point de l’actualité, ...

- langage professionnel : échanges sur les systèmes scolaires, la vie scolaire, les matières enseignées, les évaluations, ....

* dans tous les cas :

- l’enseignant est garant de la pédagogie (objectifs, contenus, progression, ...) et de la discipline : il est le responsable de sa classe

- l’assistant est garant de la qualité et de l’authenticité de la langue et de la culture

- l’assistant ne doit pas être livré à lui-même